

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2009 COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mil neuf,

Le 29 avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain GREMILLON.

Etaient présents : Mmes Mrs Alain GREMILLON – Valérie GANOT HOCQ - Guy BEAULIEU – Alexandre DANGREMONT – Claude MEDARD – Josette TREMIER – Emilie PERROTEAU – Thierry LEFEUVRE – Xavier BOURRAUD – Christine CULERIER – Dominique DELANGLE – Monique MANE – Michel MENAGER – Stéphane MOTA - Romuald POUILLET – Jean Marc CHOPLAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :- Madame Christelle BADUEL : Pouvoir à Madame Valérie GANOT HOCQ
- Monsieur Serge BERNES : Pouvoir à Monsieur Alain GREMILLON

Madame Valérie GANOT HOCQ a été élue secrétaire de séance.

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Budget Général : Décision modificative n° 1
- Citoyenneté d'honneur de Monsieur Jean ABELANSKY

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2009

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

2- PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

20090401

Les associations sportives (Football et Tennis de Table) demandent que le ménage des locaux sportifs soient toujours assuré par le personnel Communal.

Après discussion et compte tenu de la fin proche de la saison sportive, Le conseil municipal propose que le ménage des locaux sportifs (principalement les sanitaires) soit fait par le personnel Communal pour les mois de mai et juin et qu'un grand nettoyage soit fait avant la reprise de septembre. Le temps passé à cette tâche sera rémunéré en heures complémentaires.

Un point sera fait avec les associations concernées dès la rentrée de septembre pour fixer les conditions d'entretien des locaux. Chaque association devra cependant sensibiliser ses adhérents pour le maintien en bon état des locaux mis à disposition par lamunicipalité.

3- COMPOSITION DES COMMISSIONS SUITE A LA DEMISSION DE Madame PASQUIER

20090402

- Commission Espaces Verts, Fleurissement – Chemins de randonnée : Madame Josette TREMIER est nommée Vice Présidente, Monsieur Guy Beaulieu rapporteur titulaire.
- Commission des Finances : Monsieur Michel MENAGER est nommé membre.
- Commission des Services à la Personne et des technologies nouvelles : faute de candidature, Madame PASQUIER n'est pas remplacée dans cette commission.

4- LOMBRON SPORTS – TRAVAUX DE PLOMBERIE

20090403

Le conseil municipal accepte de prendre en charge les travaux de plomberie nécessaire à l'installation de lave linge et sèche linge (achetés par l'Association) pour le lavage des maillots.

Toutefois le Conseil Municipal demande que plusieurs entreprises soient consultées afin d'avoir plusieurs devis.

5- CHEMINS DE RANDONNEE de la COMMUNAUTE DE COMMUNE

La Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois a décidé d'implanter des panneaux d'information dans chaque commune concernée par des itinéraires de randonnée.

Sur proposition de la Commission des chemins de Randonnée et compte tenu des conseils de la Fédération Départementale de Randonnée de privilégier l'emplacement en centre bourg près des commerces, le Conseil Municipal décide d'installer ce panneau Place de l'Eglise à l'angle du passage qui va à la Maison des Associations. L'installation est à la charge de la Commune de Lombron.

6- RELAI DE RADIOTELEPHONIE SFR

20090404

La commune de Lombron est sollicitée pour l'aménagement d'une station de base SFR, avec une antenne de 30 mètres de haut, sur le terrain de sports près de la plateforme au bout des terrains de tennis. Le Conseil Municipal considérant, entre autre, la proximité de l'agglomération, refuse de mettre un terrain à disposition de quelque opérateur que ce soit.

7- PREEMPTION MAISON 23 rue de la Chapelle Saint Rémy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de préempter sur la maison située 23 rue de la Chapelle qui conviendrait pour le projet de maison médicale. A défaut de préempter, la Commune pourrait se porter acquéreur. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'organiser une visite de cette propriété afin de vérifier son état et s'assurer qu'elle convienne à ce projet. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

8- MAISON 21 rue de MONTFORT

Monsieur LOUIS a informé la Mairie de son départ de la maison située 21 rue de Montfort à compter du 1^{er} juin 2009. Compte tenu de l'état de vétusté nécessitant des travaux importants, la maison ne sera pas louée après le départ de Monsieur et Madame LOUIS.

Un état des lieux devra être fait après le 1^{er} juin afin que le Conseil Municipal puisse décider de l'avenir de cet immeuble.

9- BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE n°1

20090405

Afin de régulariser les écritures concernant la caution versée à l'occasion de l'achat du camion en début d'année, le Conseil Municipal décide de modifier les crédits de la façon suivante :

DEPENSES : Article 275 (Dépôts et Cautionnements versés)	+ 1 500 €
RECETTES : Article 275 (Dépôts et cautionnements reçus)	+ 1 500 €

10- CITOYENNETE D'HONNEUR de Monsieur JEAN ABELANSKI

20090406

Jean ABELANSKI, qui a été hébergé et caché par la famille GUITTON à partir de 1942, a demandé leur nomination au titre de « Justes parmi les Nations » à l'Institut YAD VASHEM de Jérusalem. Depuis la fin de la guerre, il continue à entretenir des relations amicales avec les familles Guitton et Chrétien. Son fils Lionel en fait de même.

Sur proposition de Monsieur le Maire et au vu de cet exposé, le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur Jean ABELANSKI Citoyen d'honneur de la commune de Lombron en raison de sa reconnaissance auprès de la famille d'Alice et Ernest GUITTON.

Cette distinction lui sera remise lors de l'inauguration de l'Espace Alice et Ernest Guitton le 10 mai 2009.

11- TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES – AFFAIRE TUFFIER/COMMUNE DE LOMBRON

Madame TUFFIER ayant déposé une requête de plein contentieux le 5 mars 2009 auprès du Tribunal Administratif de Nantes, suite au sinistre de septembre 2006, le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa délégation attribuée le 28 mars 2008, il a décidé d'ester en justice et désigné le cabinet d'Avocats SCP DES JACOBINS pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

a- TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2009

La consultation des entreprises concernant les travaux de voirie communale inscrits au budget 2009 (Buvinières et route de Sillé) a été lancée (sur proposition de la DDE) le 20 avril dernier. La commission des appels d'offre se réunira le 19 mai à 18 heures pour ouvrir les plis.

b- SECURITE ROUTIERE

Un radar a été installé sur la commune pendant la semaine 17. L'obligation d'assurance du radar entraîne une surprime de 80 € TTC.

Un geste commercial a été demandé auprès de GROUPAMA pour ne pas avoir à payer cette somme.

Dans la négative, une demande sera faite auprès des services de la Préfecture pour être exonéré de cette surprime dans le cadre de la prévention en matière de sécurité.

c- CANDIDATURES AGENCE POSTALE COMMUNALE

55 candidatures ont été reçues pour le poste d'adjoint administratif ouvert pour l'Agence Postale Communale. Une première sélection a été faite éliminant principalement les candidatures de personnes éloignées géographiquement, et celles qui ne répondaient pas au critère de formation scolaire « minimum CAP – maximum Bac +2)

Il en reste 25 à étudier. Un groupe de travail a été constitué afin d'examiner ces candidatures et retenir les personnes à convoquer pour un entretien d'embauche.

d- RESILIATION CONTRAT YSO PROPLETE

Le contrat avec la Société Yso Propreté pour l'entretien des bâtiments communaux arrive à échéance le 30 juin 2009. Par principe, nous avons résilié le contrat.

Une nouvelle concertation auprès des entreprises de nettoyage a été lancée.

e- DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas donné suite à la proposition de commande groupée par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, n'ayant pas assez d'informations ni de précisions quant au choix de l'appareil (automatique ou semi automatique).

Le Conseil Municipal propose de reprendre contact avec les fournisseurs pour connaître le prix d'un défibrillateur automatique, appareil qui semble-t-il, correspondrait plus aux besoins en matière de premiers secours.

f- ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte à compter du 18 mai 2009 jusqu'au 18 juin 2009 suite à la demande de SAS VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT en vue d'obtenir l'autorisation pour l'exploitation d'une carrière avec centrale de malaxage de matériaux sur le territoire de la commune de Montfort le Gesnois – lieu dit « La Blosserie ».

Le rayon d'affichage étant de 3 kilomètres et débordant sur notre commune, la commune de Lombron doit annoncer par voie d'affiches l'ouverture de cette enquête.

Le Conseil Municipal de Lombron devra formuler un avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête publique.

g- PLAN DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DANS LES ECOLES RURALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un programme proposé par le Ministère de l'Education Nationale prévoyant l'équipement numérique des écoles situées dans les communes rurales de moins de 2000 habitants.

Ce projet sera proposé à l'Ecole Pierre de Ronsard afin de connaître son point de vue.

h- Madame KARAMANLI, Députée, rencontrera les élus de Lombron le mardi 26 mai 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.